



Mettre fin au mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre: un appel à l'action
Document issu de la rencontre de haut niveau pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique
de l'Ouest et du Centre
Dakar, Sénégal – 23-25 octobre 2017

Nous, participants à la rencontre de haut niveau pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, Premières Dames de la République de la Sierra Leone et du Burkina Faso, Ministres et autres hautes personnalités des gouvernements de 24 pays, hauts représentants de l'Union africaine, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et des Agences des Nations Unies; représentants des organisations locales, nationales, régionales et internationales ainsi que de la société civile ; jeunes activistes et représentants d'organisations de jeunes ; leaders religieux et traditionnels ; et partenaires stratégiques clés, y compris les partenaires techniques et financiers ; nous sommes réunis à Dakar, Sénégal du 23 au 25 Octobre 2017 pour reconnaître collectivement l'importance de la question du mariage des enfants dans l'agenda de développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, pour reconnaître les progrès existants et apprendre des succès et défis des uns et des autres dans les efforts d'abandon du mariage des enfants, et de renforcer l'alignement de la région avec les engagements pris aux niveaux national, régional, continental et global, à travers les plans d'actions pertinents de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la CEEAC, de et des Nations Unies, y compris les Objectifs de Développement Durable, et de bâtir un consensus pour traduire les engagements actuels et futurs en des actions tangibles et mesurables visant à éliminer le mariage des enfants dans la région.

1. **Réaffirmant** les droits des femmes et des enfants à exercer leurs droits humains, y compris les droits à la santé, à l'éducation, à l'égalité, à la non-discrimination et à la vie sans violence et exploitation, droits consacrés dans les instruments internationaux et régionaux y compris la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention relative aux Droits de l'Enfant, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et la Charte africaine de la Jeunesse ;
2. **Reconnaissant** que le mariage des enfants, une pratique néfaste définie comme toute union formelle ou informelle dans laquelle au moins un des conjoints est âgé de moins de 18 ans, est une violation de ces droits, ancrée dans les inégalités de genre, liée à la pauvreté et aux normes sociales, et exacerbée par les défis sécuritaires et humanitaires.
3. **Exprimant** notre préoccupation face à la forte prévalence du mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, qui est la plus élevée au monde et affecte quatre filles sur dix, et face à son faible ralentissement, associé à des estimations prévoyant une population croissante de filles

4. **Reconnaisant** que le mariage des enfants est un obstacle à l'éducation des filles, et les expose à un risque plus important d'abandonner l'école et de ne pas terminer leur éducation primaire et secondaire ; qu'il les expose à un risque plus important de violenc et de contracter la fistule obstétricale et autres complications liées aux grossesses et accouchement précoces, qui constituent les causes principales de mortalité des adolescentes à travers le monde;
5. **Reconnaisant** que le mariage des enfants prive les filles et les femmes de l'accès à un emploi rémunéré et à des opportunités économiques, entrave leur capacité de prise des décisions favorables à leur vie, ce qui perpétue ainsi la pauvreté intergénérationnelle des familles, des communautés et des pays en général, empêchant ainsi gravement le développement économique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la réduction de la pauvreté et la réalisation du dividende démographique ;
6. **Reconnaisant** que les réponses aux multiples et complexes causes et conséquences du mariage des enfants doivent être multisectorielles, intégrées, durables, fondées sur des données avérées et portées à l'échelle, combinant des approches visant à autonomiser les filles, mobiliser les familles et les communautés, fournir des services de qualité en matières d'éducation, de protection et de santé, y compris des services de santé sexuelle et reproductive, aux filles mariées et aux filles à risque de mariage, ainsi que la mise en place d'un cadre politique et juridique favorable;
7. **Reconnaisant** que le leadership et le soutien politique des gouvernements sont essentiels pour faire du mariage des enfants une priorité dans l'agenda national des Etats et de tous les autres acteurs, afin d'initier une réponse intersectorielle;
8. **Reconnaisant** que de telles réponses nécessitent un partenariat entre divers secteurs incluant la santé, l'éducation, la justice et entre les acteurs clés tels que les gouvernements, la société civile, les institutions régionales et sous-régionales, les agences des Nations Unies, les partenaires au développement, les leaders religieux et traditionnels, les médias, les hommes et les garçons, et surtout les filles et les jeunes eux-mêmes ;
9. **Reconnaisant** que les leaders religieux et traditionnels jouent un rôle essentiel pour mobiliser les communautés à changer les normes sociales liées au mariage des enfants, en impliquant les communautés, notamment à travers des dialogues ;
10. **Réaffirmant** les engagements pris par les États d'Afrique de l'Ouest et du Centre d'accélérer et coordonner les efforts pour mettre fin au mariage des enfants, par le biais de cadres régionaux et mondiaux tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Position Africaine Commune sur le mariage des enfants et le Cadre stratégique de la CEDEAO pour le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance pour prévenir et combattre la violence, les abus et l'exploitation contre les enfants en Afrique de l'Ouest, et les objectifs de développement durable dont la cible 5.3 en appelle à la fin de toutes les pratiques néfastes, y compris le mariage des enfants d'ici 2030;
11. **Félicitant** le rôle de leadership de l'Union africaine qui a placé le mariage des enfants en première ligne de l'agenda pour le développement continental par le biais de la campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants, ainsi que par le leadership des pays

d’Afrique de l’Ouest et du Centre dans le développement et la mise en œuvre de stratégies pour mettre fin au mariage des enfants;

Appelons les gouvernements à travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs mentionnés ci-dessus afin de :

- a. Réaffirmer le leadership des gouvernements pour aborder le mariage des enfants en tant que priorité nationale, et renforcer une réponse nationale au mariage des enfants afin qu’elle soit multisectorielle, intégrée, durable, basée sur les données probantes, et portée à grande échelle, notamment à travers l’élaboration, l’allocation de ressources dédiées à cet effet, et la mise en œuvre et le suivi de stratégies ou de plans d’actions nationaux budgétisés et assortis d’indicateurs pour mettre fin au mariage des enfants;
- b. Renforcer les cadres légaux et politiques qui devraient refléter les engagements pris pour mettre fin au mariage des enfants, notamment en établissant et en respectant l’âge légal minimum pour le mariage à 18 ans, applicable sans exceptions et harmonisé à travers tous les systèmes de droit y compris le droit coutumier, et en élaborant et mettant en place des politiques qui visent à empêcher le mariage des enfants et à soutenir les enfants déjà mariés par des actions ciblées ;
- c. Elaborer, mettre en œuvre et porter à l’échelle des interventions et programmes sectoriels fondés sur des données probantes, et qui permettent une approche intégrée aux interventions visant à empêcher le mariage des jeunes filles et à soutenir les filles déjà mariées, telles que les interventions permettant aux filles d’accéder à l’éducation primaire et secondaire, et de terminer ces cycles scolaires, et de promouvoir l’éducation et les services en matière de santé sexuelle et reproductive adaptée aux jeunes ; mettre en œuvre et renforcer les politiques et services d’enregistrement des naissances et des mariages ;
- d. Mobiliser et allouer des ressources humaines et financières spécifiques, provenant des budgets nationaux, des politiques, stratégies et programmes visant à mettre fin au mariage des enfants et à allouer le budget pour des interventions spécifiques dans un contexte plus large des initiatives de mobilisation de ressources.
- e. Renforcer le suivi de la mise en œuvre des progrès effectués et l’identification des carences dans la réponse nationale en tenant compte de tous les secteurs concernés, et développer un cadre de suivi et de soumission de rapports en phase avec les cadres régionaux et internationaux mentionnés dans le paragraphe 6 ;
- f. Renforcer les données et les évidences qui forment la base du développement de la mise en œuvre et du suivi des politiques, stratégies et programmes visant à mettre fin au mariage des enfants ;
- g. S’assurer que les leaders religieux et traditionnels jouent un rôle essentiel pour informer et mobiliser sur les dangers du mariage des enfants, et faire évoluer les normes sociales à travers un dialogue inter-religieux à travers les pays ;
- h. S’assurer que les jeunes, surtout les jeunes filles, soient des acteurs clé dans les efforts nationaux pour mettre fin au mariage des enfants, et sont impliqués de manière effective

dans les processus de prise de décisions aux niveaux local, national, régional, continental et mondial.

- i. Continuer à travailler avec les agences des Nations Unies et les partenaires au développement, au sein de dispositifs tels que le Programme mondial UNFPA-UNICEF pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants, et intensifier les interventions mettant fin au mariage des enfants qui sont fondées sur des données probantes;
- j. Assurer la participation effective de la société civile, y inclus des organisations communautaires, nationales et internationales, en tant que partenaires stratégiques dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des initiatives nationales pour mettre fin au mariage des enfants, en tirant parti de leur compréhension des réalités du mariage des enfants dans la vie quotidienne des filles, des garçons et des communautés;
- k. Encourager et faciliter la collaboration et les partenariats, par le biais de mécanismes de coordination efficaces, pour assurer l'alignement et maximiser l'impact des efforts, en réunissant les ministères concernés et les autres organismes gouvernementaux travaillant sur les questions liées au mariage des enfants aux niveaux national et local, ainsi que les acteurs clés, en particulier la société civile, les filles et les jeunes, les agences des Nations Unies et les partenaires de développement;
- l. Renforcer la collaboration entre les organismes et institutions régionaux afin d'obtenir un soutien politique de haut niveau en faveur de la fin du mariage des enfants, y compris par le biais d'initiatives telles que la Campagne de l'Union africaine, et d'utiliser les cadres régionaux d'établissement et soumission de rapports et de responsabilisation existants tels que le Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant et la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- m. Encourager l'Union africaine, la CEDEAO et la CEEAC à renforcer le partage des connaissances et l'apprentissage entre les États membres sur les succès et les défis liés aux réponses nationales au mariage des enfants.

Cet appel à l'action entend galvaniser des actions aux niveaux local, national et régional en Afrique de l'Ouest et du Centre, et à renforcer l'élan continental impulsé par des initiatives régionales telles que la Campagne de l'Union africaine pour la fin du mariage des enfants, notamment lors du Second Sommet de la Jeune Fille Africaine prévu en 2018 à Kigali au Rwanda.

Fait à Dakar, le 25 octobre 2017